

# La puce à l'oreille été 2023

## La feuille de liaison des Argentois et Argentoises

MAIRIE DE LA BAFFE MOSSOUX 395, rue de l'Eglise 88460 LA BAFFE 03.29.66.34.89  
[mairielabaffe@wanadoo.fr](mailto:mairielabaffe@wanadoo.fr)

### Rappel des horaires de la mairie :

#### Ouverture du secrétariat au public :

Les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

#### Permanence des élus :

Les mardis et vendredis de 17h à 19h. Pour des demandes spécifiques, nous vous conseillons de prendre rendez-vous.

### Fermeture de la mairie :

La Mairie sera fermée du 31 juillet au 17 août 2023.

Vous pouvez joindre les élus en cas d'urgence :

**Daniel Lagarde** : 06 82 43 10 66

**Victorio Salvador** : 06 78 92 98 03

**Stéphane Canadas** : 06 78 67 60 16

**Hervé Demange** : 06 37 86 19 97

**Nathalie Crocioni** : 06 66 89 08 04



**Le site internet de la mairie évolue,**  
Il comprend désormais une rubrique objets trouvés.

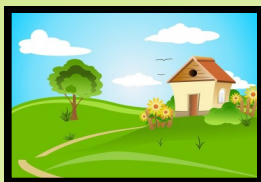
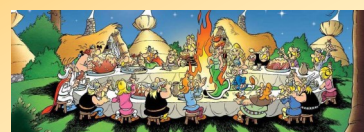
Vous pouvez également y consulter d'autres infos utiles telles que les horaires d'ouverture de la déchèterie, les formalités administratives, les comptes-rendus du conseil municipal ...

[www.mairiedelabaffe.fr](http://www.mairiedelabaffe.fr)

### Soirée bistrot : le 25 AOUT 2023

Cette soirée organisée par les associations de La Baffe Mossoux est toujours un bon moment de convivialité qui clôture la saison estivale!

Venez nombreux !!



Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier ? Savez-vous que vous avez l'obligation, pour la première fois cette année, de déclarer le statut d'occupation

de ce bien ? Cette démarche est distincte de la déclaration de revenus et vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour la remplir. **Service-public.fr** vous rappelle toutes les informations utiles.

**Nathalie Crocioni** vient de prendre ses fonctions en tant qu'adjointe en remplacement de Rachel Bilquey. Elle sera en charge de la commission des fêtes et cérémonies ainsi que de la communication .



Nous vous rappelons que l'utilisation des matériels bruyants tels que tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses et autres est réglementée par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2008. Les horaires sont les suivants : • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 • Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 • Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



La kermesse de l'école aura lieu le vendredi 07 juillet 2023 à 17h30 dans la cour des maternelles.

Au programme ; jeux, buvette et restauration sous la forme d'un barbecue.

Cet évènement est ouvert à tous !



La période scolaire sera suivie d'un centre aéré du 10 au 21 juillet.

De nombreuses activités seront proposées aux enfants dont la création d'une fresque dans la cour des maternelles en collaboration avec l'artiste DOM GARCIA.



L'été 2022 a été particulièrement dévastateur pour nos forêts et espaces naturels, plusieurs départements sont déjà en état de vigilance face à la sécheresse.

**Il est de la responsabilité de tous d'adopter les bons réflexes :**

- **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

- **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

- **Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?** Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

**Rappel : Les feux domestiques sont interdits**



Nos amis les chiens sont les bienvenus dans notre village, mais il est de plus en plus difficile de se promener sans avoir à éviter leurs déjections.

Petit rappel à la loi : Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts... En cas de non-respect de cette interdiction vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€

**MERCI ☺**

Un grand merci à toutes nos associations, qui de par leur implication et l'organisation d'évènements, font de notre village un lieu dynamique où il fait bon vivre !



**Toute l'équipe du conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances !!!!**